Compte rendu AUDIENCE ESPE du 17/10/14

Avant de rentrer plus avant dans les détails, la FSU constate à nouveau avec cette audience que ceux qui subissent la désorganisation, frôlant l'improvisation à certains moments, sur ce dossier, ce sont les stagiaires. La tonalité générale des réponses apportées est : « Oui, on comprend, c'est une année très chargée mais… Ce n'est pas de notre ressort ou… Ce n'est pas en notre pouvoir… ». Bref, on se renvoie la balle entre le rectorat et la direction de l'ESPE et il est parfois difficile de savoir qui pilote vraiment ces questions de formation initiale ! Sans répéter ici nombre d'arguments et revendications que nous avons déjà avancées lors de l'audience avec la rectrice et que vous retrouverez dans le compte-rendu que nous en avons fait, voilà les éléments qui nous semblent importants à rapporter après l'audience auprès de la Direction de l'ESPE le 17/10/14.

Formations pendant les vacances

Suite à nos interventions au niveau ministériel, et après avoir indiqué lors de l'audience du 15/10 que les formations prévues durant les vacances de Toussaint avaient été repoussées, la Rectrice nous a écrit hier dans la soirée pour nous annoncer que les formations des stagiaires à mi-temps ne l'étaient pas forcément... car ces derniers dépendent du calendrier universitaire de l'ESPE. Nous sommes intervenus hier auprès de la Direction de l'ESPE, en urgence, et il nous a été répondu que certaines de ces formations auraient bien lieu la semaine prochaine, ce que nous déplorons.
Nous venons d'envoyer un courrier à la direction de l'ESPE pour demander des compensations pour les stagiaires de ces parcours, à l'occasion du pont du 11 novembre et un report des formations du mardi 18/12, afin d'alléger la dernière semaine avant les congés de Noël. Ce courrier sera disponible sur nos sites.

Et pour les vacances suivantes ?

Le Directeur commence par dire qu'« il est légitime de se préserver les vacances ». Puis, quand nous enchaînons sur la nécessité d'éviter ce problème lors des vacances à venir : « je ne peux pas vous garantir que les cours des vacances de février seront tous repoussés ». Il nous assure cependant qu'il va le demander aux formateurs concernés pour les stagiaires à mi-temps. A suivre…
Pour les stagiaires à temps plein qui sont du ressort du rectorat, nous continuerons à nous opposer fermement aux trois jours de formation sur temps de vacances qui leur sont pour l'instant annoncés. Une formation, triple oui ! Mais intégrée au temps scolaire, cela devrait aller de soi…
Nous demandons que tous les stagiaires soient libérés de toute formation pendant les vacances scolaires.

Assiduité

Nous plaidons pour de la confiance et de la compréhension en lieu et place de mises en garde potentiellement infantilisantes et nous sommes entendus. Surtout quand on demande à quelqu'un d'assister au même cours que celui auquel il a assisté l'an dernier… Surtout quand des collègues nous font remonter le cas de journées de 10H, voire 11H de présence sur leur ESPE. Au-delà du problème récurrent de la charge de travail pour tous, nous alertons sur des situations familiales et ou géographiques qui rendent ces amplitudes horaires pour le moins problématiques. Là encore, une réponse loin d'être tranchée : « ces journées doivent rester l'exception, cela ne doit pas se retrouver plusieurs semaines d'affilée sur l'emploi du temps d'un stagiaire ». Nous demandions un cadrage de l'amplitude horaire maximum envisageable, mais cela aussi semble relever de la liberté de chaque responsable de formation bien plus que de la direction de l'ESPE !

Sinon, quelques précisions :
Concernant les UE pour lesquelles un étudiant a obtenu une dispense, il est bien précisé qu'il n'y a plus de contrainte d'assiduité pour l'UE en question.
Il nous est également rappelé que toute absence liée à un conseil de classe, une réunion avec un parent ou encore un RDV médical, sera excusée sous réserve de le signifier au formateur concerné.

Stagiaires déjà titulaires ou dispensés de Master : des précisions, mais les problèmes demeurent

Lors de l'audience avec la Rectrice du 15/10, celle-ci nous a évidemment confirmé les précisions que nous avions obtenues de la Ministre : il n'y a pas besoin de (re)valider un master pour les stagiaires dans le cas décrit en titre. Mais le problème venant surtout de l'attente de validation des UE pour permettre de fonder l'avis du directeur de l'ESPE, elle a considéré qu'elle n'était pas concernée par le problème. Les réponses obtenues lors de l'audience avec ce dernier ont permis de commencer à préciser certains aspects, mais le problème de la charge de travail et de l'adaptation à la marge de la formation aux besoins personnels des stagiaires reste entier.

Conditions de validation des UE / Avis du Directeur de l'ESPE pour la titularisation

- Pour tous les stagiaires (devant valider ou pas un M2), les conditions de validation des UE seront communiquées et précisées dans le courant de la semaine prochaine. La logique générale est de ne pas s'appuyer sur une évaluation de type universitaire "classique" (écrit académique, partiel, etc.), mais d'avoir une évaluation "se rapprochant de celle d'une formation professionnelle" qui pourra se faire oralement mais aussi sous la forme d'écrits : travaux réalisés en formation, petites productions personnelles, assiduité, implication dans la formation, etc. Ces évaluations seront notées.
Nous avons insisté sur la nécessité de limiter très strictement le nombre, ainsi que la durée, des travaux à réaliser hors temps de présence en formation, au regard de la charge de travail que constitue le mi-temps de classe.

- L'avis du Directeur de l'ESPE (en réalité celui des équipes de formation) prendra appui sur les résultats aux diverses UE, selon des modalités variables d'un parcours à un autre.

- Pour le mémoire : il y a bien désormais distinction entre mémoire de type universitaire, avec initiation aux techniques de la recherche, d'environ 60 à 80 pages (pour ceux devant valider le M2) et écrit professionnel (30 à 40 pages) pour tous les autres. Ils justifient cet « écrit réflexif » par la nécessité d'entamer un processus de réflexion sur une situation de classe, ou de prolonger dans une situation concrète une réflexion antérieure, ou de relier les divers apports théoriques et pratiques de la formation. C'est le fait que cet écrit soit délesté de la partie « recherche » qui explique que les stagiaires concernés ne soient suivis que par un tuteur « ESPE » et pas par un référent universitaire.

Dans tous les cas, il y aura soutenance orale du mémoire ou de l'écrit professionnel et notation. Nous leur rappelons que nous ne contestons pas l'intérêt potentiel de démarches d'analyse de pratique mais que nous contestons, dans le cadre d'une formation surchargée, l'empilement de demandes institutionnelles pesantes. Pour nous le volume du mémoire est encore trop important pour les titulaires d'un M1 et, pour les détenteurs d'un M2, la validation d'UE et d'un écrit (même allégé) par notation ne doit pas être une obligation, ni un obstacle pour la titularisation. Par ailleurs, nous avons demandé que les Inspecteurs (IA-IPR, IEN-ET ou IEN 1er degré) ne fassent pas partie des jurys de soutenance puisqu'ils sont déjà évaluateurs dans un autre cadre.

Nous avons demandé si le temps personnel requis pour l'ensemble du temps de formation (en présentiel et en dehors) avait été évalué dans la conception de la formation : aucune réponse n'a pu nous être fournie, ce qui nous choque et explique la lourdeur de la formation, en plus de la charge de travail pour des débutants dans les classes (nous demandons toujours un tiers-temps en stage). Pour information, la maquette de Master 2 prévoit environ 250h de formation, mais sans autre indication du temps à consacrer à la formation (et surtout au mémoire) en dehors des journées en présentiel.